

---

## La Chambre de Commerce Française de Montréal : promouvoir les échanges économiques entre la France et le Canada

*The French Chamber of Commerce of Montreal : developing economic networks  
between France and Canada*

**Didier Poton**

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/eccs/2486>

DOI : [10.4000/eccs.2486](https://doi.org/10.4000/eccs.2486)

ISSN : 2429-4667

**Éditeur**

Association française des études canadiennes (AFEC)

**Référence électronique**

Didier Poton, « La Chambre de Commerce Française de Montréal : promouvoir les échanges économiques entre la France et le Canada », *Études canadiennes / Canadian Studies* [En ligne], 86-2 | 2019, mis en ligne le 01 juin 2020, consulté le 12 juin 2020. URL : <http://journals.openedition.org/eccs/2486> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/eccs.2486>

---

## **La Chambre de Commerce Française de Montréal : promouvoir les échanges économiques entre la France et le Canada**

**Didier POTON**  
**Université de La Rochelle**

La Chambre de Commerce Française à Montréal (CCFM) est une des toutes premières chambres de commerce françaises créées à l'étranger, la troisième sur le continent américain. La présence d'une forte communauté francophone, la découverte par les Français des Canadiens français et la quête de ces derniers pour retrouver leurs origines dans un mouvement très ambivalent de part et d'autre, conduit à penser, dans le grand cycle de croissance des économies européennes et nord-américaines, qu'il existe un marché canadien pour les produits français. Le personnel consulaire, Consul Général en tête, est chargé en 1886 par le gouvernement français de créer une Chambre à Montréal, la grande métropole économique du Canada. Malgré une réelle activité conforme à sa mission, la signature de deux conventions commerciales entre la France et le Canada, les résultats restent en deçà des objectifs bien que les échanges connaissent une nette augmentation en volume et en valeur. Le travail effectué par ces Français établis à Montréal, membres actifs de la CCFM, ont sans aucun doute contribué à cette évolution positive qui a pour origine une meilleure connaissance réciproque des économies des deux pays.

The French Chamber of Commerce of Montreal was one of the first French chambers founded overseas, and the third one on the American continent. The recent emigration of French business men to the province of Quebec, combined with the attempt by French Canadians to recreating some commercial connections with France, in the context of booming European and North American economies, in the last two decades of the 19th century, led French political authorities to believe French products could be exported to Canada. In 1886, the French Consul was in charge to found a French Chamber of Commerce in Montreal, the main economic center of Canada at the time. In spite of the signing of two trade agreements between France and Canada, the export results and trade balance were not as flourishing as one would have thought. However members of the French Chamber were very active in providing useful information on the economies of the two countries.

La Chambre de Commerce Française à Montréal est fondée le 27 juin 1886. L'initiative en revient à Georges Dubail, Consul général de France à Québec, qui un mois plus tôt avait réuni l'élite commerçante et industrielle française de l'Est du Canada. Il s'agit de persuader les milieux d'affaires français de Montréal, la grande métropole économique du Canada (LINTEAU 2000, 143-158), de se doter d'une organisation ayant pour mission de défendre leurs intérêts et de développer les échanges économiques entre la France et le Canada. Si cette initiative peut être comprise dans le prolongement de la politique française engagée au Canada depuis l'escale de *La Capricieuse* au Québec en 1855 qui a engendré un climat de « nostalgie mercantile » (LAMONDE & POTON 2006, 371-376) mais qui a donné peu de résultats

DIDIER POTON

concrets, il faut plutôt la replacer dans la politique du gouvernement français visant à engager les industriels et les commerçants dans une stratégie de conquête de marchés, une stratégie complémentaire à celle ayant pour objectif la construction d'un empire colonial en Afrique et en Asie.

En 1883, le ministre du Commerce français, Charles Hérisson, recommande au Président de La République la création de chambres de commerce françaises à l'étranger. Une commission parlementaire rédige des statuts et définit les missions de celles-ci : « Favoriser les échanges commerciaux entre la France et leurs pays d'implantation, souder les commerçants français face à la concurrence étrangère, encourager la création d'écoles ou d'association pour la diffusion de la langue française, faciliter le placement de jeunes français à l'étranger ». Jules Ferry, Ministre des Affaires Étrangères, adresse en juin 1884 aux personnels diplomatique et consulaire un courrier leur demandant d'assister les commerçants français qui ont le projet de créer une chambre de commerce. Le budget du Ministère du Commerce pour l'année 1885 prévoit une enveloppe de 25 000 francs sous la rubrique : « subventions aux Musées commerciaux et aux Chambres de commerce françaises à l'étranger<sup>1</sup> ».

L'organisation de la Chambre de Commerce Française à Montréal (CCFM) relève des statuts imposés par le gouvernement français. En 1904, la décision de se soumettre à la loi canadienne encadrant ce type d'institutions oblige à une modification des statuts et à la création d'un conseil d'arbitrage. Cette évolution témoigne de la situation de la CCFM : une institution d'origine française très liée à l'État français dans un pays dont près d'un tiers des habitants sont francophones et dans le cadre d'un dominion qui se structure progressivement en élaborant depuis 1867 ses cadres législatif et réglementaire. En complément de l'étude menée par Paul-André Linteau sur les hommes de commerce, d'industrie et de finances qui adhèrent et s'impliquent pour faire de la CCFM une institution reconnue dans le monde des affaires et de la politique à Montréal, et plus largement au Québec, nous nous intéresserons au fonctionnement et à l'activité de la CCFM entre 1893 et 1914 à partir des deux cent quarante numéros de son *Bulletin* qu'elle publie pendant cette vingtaine d'années.

---

<sup>1</sup> POTON, 125<sup>e</sup>, CCFM, 2011

### **1. L'administration de la Chambre : entre tutelle de l'État français et intégration dans la réalité administrative canadienne**

Conformément aux statuts élaborés par le comité d'études réunis en juin 1886 par le consul général, Georges Dubail, un véritable conseil est installé composé d'un bureau et de deux conseillers. Le terme de « conseil d'administration » n'apparaît pas avant la publication marquant le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Chambre (1911). Entretemps, les statuts ont dû être modifiés pour procéder à l'incorporation de la CCFM qui a vu le nombre de membres et d'adhérents croître entre la date de sa création et le début de la Première Guerre mondiale. Cette croissance donne toute la légitimité à une institution dont l'augmentation quantitative et qualitative de l'activité conduit à développer une administration et une gestion de plus en plus lourde. La teneur du *Bulletin* spécial de 1911 marquant le 25<sup>e</sup> anniversaire de la création de la CCFM est un témoignage du travail réalisé pour développer les relations commerciales franco-canadiennes (PÉNISSON 1990)

#### **Un bureau : un cercle étroit à la dimension de la communauté d'affaires françaises à Montréal**

La Chambre est administrée par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Le premier procès-verbal publié par le *Bulletin* est celui de la séance du 19 juillet 1893 ; il donne les noms des titulaires aux trois premières de ces fonctions à cette date : Émile Galibert assure celle de président, J. Herdt celle de vice-président, de Sièyes celle de secrétaire (*Bulletin*, n° 1). Il faut attendre la publication, dans le même numéro, du procès-verbal de la séance du 2 août pour apprendre que la fonction de trésorier est occupée par Auzias-Turenne. Le procès-verbal de la séance du 3 janvier 1894 fait état d'un renouvellement du bureau dont le président rappelle que la réunion a pour point principal de son ordre du jour cette opération électorale (*Bulletin*, n° 7). Mais, après un bilan financier présenté par le trésorier pour l'année 1893 – sans aucun chiffre publié, Émile Galibert souhaite faire précéder l'ouverture du scrutin d'un exposé dans lequel il remercie de la confiance qui lui a été accordée pendant les deux années écoulées pour l'aider « dans l'œuvre patriotique et désintéressée » entamée en 1886. Considérant que le *Bulletin* a publié les mémoires et études présentés au cours des séances, il n'entend pas revenir sur les différents travaux menés au cours de l'année écoulée et il déclare vouloir se limiter à quelques remarques. La première est de faire état des lettres de remerciements adressées par des correspondants satisfaits du service rendu et des témoignages d'intérêt que la CCFM « vient de recevoir de M. le comte de Turenne notre estimable consul général ainsi que du

DIDIER POTON

gouvernement de la République française ». Ce soutien se marque par une « généreuse allocation » du Ministère du Commerce qui va permettre, selon le président, que la Chambre ait son propre local « ouvert tous les jours sous la surveillance d'un secrétaire rétribué faisant face d'une manière régulière et suivie, au travail toujours croissant de notre chambre », de « créer un musée commercial de produits français sur notre place » et d'augmenter le nombre de feuilles du *Bulletin*. La conclusion est sans surprise :

Laissez-moi, messieurs, en terminant, exprimer un désir, que cette ère de prospérité de la Chambre de commerce Française de Montréal se continue afin qu'il lui soit permis de donner à son oeuvre tout le développement dont elle est susceptible pour aider aux relations commerciales entre ces deux pays si chers à tous ses membres, la France et le Canada.

Le scrutin est ouvert. Les bulletins dépouillés : le bureau est renouvelé sans que le procès-verbal ne fasse état du décompte de l'élection. Le président « adresse, au nom de tous les élus, les plus sincères remerciements pour la marque nouvelle de sympathie qui vient d'être donnée à l'ancien bureau en le réalisant (...) ». Le corps électoral était composé des membres du bureau et des membres présents : M. Schwob, L. de Polinière, L. et A. Chouillou, Jonas. A l'exception d'Auzias-Turenne qui démissionnera de sa charge de trésorier dès le 17 janvier 1894 « en raison de ses occupations », il sera remplacé par Henri Jonas, ce bureau va assurer la direction de la Chambre jusqu'au 15 janvier 1896 (*Bulletin*, n° 7). Lors de cette séance le nouveau bureau a pour président J. Herdt, pour vice-président de Sièyes, pour secrétaire V. Rougier, H. Jonas conservant la charge de trésorier. En janvier 1898, E. Galibert retrouve son fauteuil de président pour quatre années (*Bulletin*, n° 54).

Ce qui caractérise le renouvellement de la fonction de président c'est l'alternance de longs mandats de quatre ou cinq années consécutives relayés par des mandats plus courts d'une ou deux années (J. Herdt, H. Jonas, M. Chevalier, J. Obalski). De 1893 à 1914 inclus, deux noms dominent avec treize années en fonction sur les vingt-deux années étudiées : Émile Galibert (1893-1895 ; 1898-1901) et A. Chouillou (1904-1909). La fonction de vice-président connaît le même rythme. Trois noms émergent : J. Herdt (1892-1895), H. Jonas (1898-1901), G. Le Comte des Étangs (1904-1909). Occuper la fonction conduit souvent à être élu dans la foulée à la présidence (J. Herdt, H. Jonas, J. Obalski). Le secrétariat est assuré pendant 12 années par deux membres : J. R. Monier (1898-1904) et F. Revol (1904-1909). A l'exception du premier, les autres titulaires de la charge sont élus à la sortie de celle-ci aux fonctions de président (F. Revol), de vice président (de Sièyes) ou de trésorier (V. Rougier). C'est le

## LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

poste de trésorier qui, sauf à la fin de la période avec les cinq mandats successifs de J.-R. Genin (1910-1914), connaît la rotation la plus rapide avec sept titulaires, la majorité d'entre eux n'occupant aucune autre charge dans le bureau. Certains membres siègent de longues années au bureau soit par une succession de mandats dans une fonction soit par l'accumulation de fonctions. Deux membres de la Chambre restent pendant neuf années au bureau (H. Jonas, F. Revol), trois pendant sept années (E. Galibert, de Sièyes, J.-R. Monier), deux pendant six années (A. Chouillou, V. Rougier), deux pendant cinq années (J. Herdt, G. Le Comte des Étangs). Il faut toutefois préciser ici que ce décompte est établi à partir des procès-verbaux d'élection publiés dans le *Bulletin* et que certains (E. Galibert, J. Herdt, de Sièyes) ont assuré des fonctions entre 1886 et 1893 et ont donc occupé des mandats sur une période plus longue.

Cette étude sur les carrières au bureau de la Chambre met en évidence une période de transition en 1904-1905. Au cours de ces années, les élections font émerger des hommes nouveaux. C'est d'abord le cas d'A. Chouillou qui assure la fonction de président de 1904 à 1909. Avant 1904, il n'apparaît que ponctuellement comme conseiller. Il en est de même pour F. Revol, secrétaire de 1904 à 1909 puis président de 1909 à 1912. On peut ajouter à ces trois noms Le Comte des Étangs vice-président de 1904 à 1909 et J. Salone secrétaire puis trésorier de 1905 à 1909. Ce profond renouvellement a pour origine la démission le 10 mars 1904 du président Jules Heilbronner et du bureau sans que la motivation du geste ne soit transcrite dans le procès-verbal. Est-ce que cela aurait rapport avec les rivalités au sein de l'Union nationale française ? Le 24 mars, les élections. A Chouillou est élu à la présidence. Dans son discours de remerciement, le nouveau président déclare accepter ce nouveau mandat « non pas absolument par plaisir mais comme un devoir dans le but de répondre à l'esprit de conciliation qui anime la Chambre ». A côté d'un avertissement rappelant aux membres présents qu'il faudra compter avec « son goût de la retraite, loin du bruit et des honneurs », de ses nombreux déplacements au Canada et en Europe ainsi que de son manque de relations en dehors des milieux d'affaires, il donne à sa présidence une orientation :

Un but qui me sera particulièrement cher, c'est celui d'entretenir des relations cordiales avec nos différentes sociétés françaises et de prêter en particulier tout l'appui qu'il me sera possible tant en mon personnel qu'au nom de la Chambre à l'Union Nationale Française que conduit avec tant de succès et de dévouement notre président sortant, M. Jules Heilbronner.

DIDIER POTON

Il semble qu'en ce mois de mars 1904, la CCFM a connu son premier conflit interne. Conflit de personnes ? Clivage politique ? Place de la CCFM dans le paysage des sociétés françaises à Montréal ? Il faudra y revenir.

### **Des conseillers : une indéniable dynamique au service des intérêts français au Canada**

Les premiers procès-verbaux font état de noms de conseillers dans la liste des présents à la séance. Deux noms sont mentionnés en 1893 : de Polinière et Jonas. A partir de 1898, le nombre de conseillers passe à quatre, puis à six pour aboutir à huit à partir de 1908 sauf en 1911 où sept noms seulement sont mentionnés dans la présentation du Conseil d'administration. L'augmentation du nombre des conseillers tient à un premier fait : la nomination comme « conseiller » des membres du bureau à la sortie de leur fonction. Par exemple, Galibert exerce son dernier mandat de président en 1901. De janvier 1902 à janvier 1912 son nom apparaît avec le statut de « conseiller ». Il en est de même pour J. Herdt (1898-1901), A Chouillou (1910-1912), H. Jonas (1904-1914). Si l'on écarte J. Heilbronner et M. Chevalier, deux présidents éphémères, le seul à ne pas rester comme conseiller après avoir assuré plusieurs mandats de président est F. Revol. D'autres membres ayant assuré d'autres fonctions dans le bureau reçoivent ce statut comme V. Rougier de 1904 à 1906, après ses mandats successifs de secrétaire et de trésorier. Il en est de même pour Auzias-Turenne après son mandat de trésorier. Le parcours est plus complexe pour de Sièyes qui est présent en tant que conseiller après ses deux mandats de vice-président.

Le deuxième fait qui explique la croissance du nombre des conseillers est le recours à des hommes qui peuvent apporter leurs compétences et leur expertise dans certains secteurs de l'économie. Cette évolution accompagne en fait une politique d'intégration de « membres actifs » parallèlement à la croissance du nombre d'adhérents. La comparaison entre les listes publiées une fois par an dans le *Bulletin* pendant les vingt années étudiées montre la croissance des effectifs globaux de la CCFM. Au cours de la séance du 15 décembre 1897 sont établies les conditions nécessaires pour l'incorporation à la Chambre : « il faut une requête présentée par 30 [ ? ] membres remplissant les conditions suivantes : habiter Montréal ou y avoir un bureau d'affaires, exercer la profession de commerçant » (*Bulletin*, n° 54). Ce terme de « commerçant » englobe toutes les activités de la production à la vente. La première nomination qui relève de cette orientation du bureau est celle d'Auguste Poindron en 1898. Ce dernier a été intégré comme membre actif, avec sept autres candidats, le 15 décembre 1897 (*Bulletin*, n° 53). Poindron a été présenté à la Chambre quelques semaines avant par le Consul général, Alfred Kleczkowski, qui considère que les

## LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

fonctions que Poindron a occupées avant d'émigrer au Canada ont permis d'accumuler une expérience dans le domaine du commerce international (*Bulletin*, n° 51). A la séance du 9 mars 1898, Henri Jonas, vice-président qui préside la séance, fait état de la remise d'un rapport commandé à J.-B Monier et J. Poindron « sur le fret de la France au Canada tel qu'il ressort des statistiques officielles du Canada » (*Bulletin*, n° 55). Sur la proposition de J. Herdt, les membres présents décident de la publication du travail dans le *Bulletin* ce qui sera fait dans le *Bulletin* du 15 mars 1898 sous le titre « Les transports entre le Canada et la France » entend démontrer dans le récurent dossier sur l'établissement d'une ligne régulière maritime entre les deux pays qu'il existe un fret suffisant en France pour lancer une telle entreprise (*Bulletin*, n° 56).

Poindron interviendra régulièrement dans les travaux de la Chambre en tant que conseiller jusqu'en 1901 car le 29 août 1902, le ministre fédéral du Commerce, Richard Cartwright, le nomme agent général auprès du commissaire canadien à Paris, Hector Fabre. La plupart de ses études sont désormais publiées dans la publication *Paris-Canada* de Fabre. Poindron occupera cette fonction jusqu'à la suppression du poste en 1912. Une autre nomination comme conseiller peut être relevée, celle de Martial Chevalier, directeur général du Crédit Foncier Franco-Canadien à Montréal fondé en 1881. En l'incorporant, la CCFM s'enrichit d'un financier, les échanges de capitaux entre les deux pays s'imposant à la fin du XIXe siècle comme un des éléments clés des relations économiques entre la France et le Canada (*Bulletin*, n° 126). Il n'est donc pas étonnant de voir la première proposition de Chevalier, la création d'une commission « finances » au sein du conseil de la Chambre, être mise en place le 7 avril 1904 (*Bulletin*, n° 129). D'autres cas mériteraient une étude plus précise. Sans l'incorporation de ces personnalités, la CCFM n'aurait pas pu s'imposer dans le champ de l'expertise des relations économiques entre la France et le Canada. Et la publication de 1911 pour le 25<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Chambre n'aurait pas pu présenter des études aussi précises sur les secteurs économiques les plus impliqués dans les échanges entre les deux pays sans ce concours de personnalités du milieu des affaires.

A côté du conseil d'administration, s'installe à partir de 1904 un « conseil d'arbitrage » composé de douze membres. Cette création est imposée par la loi canadienne. Le 16 juin 1904, A. Chouillou informe les membres présents que « la Chambre de commerce ayant été incorporée par le gouvernement d'Ottawa [...] demande l'élection d'un nouveau bureau et d'un conseil d'arbitrage » conformément à la législation canadienne régissant les chambres de commerce (*Bulletin*, n° 132). Les membres du bureau et les huit conseillers sont élus. La liste des membres du conseil d'arbitrage est présentée sans que la procédure du choix soit explicitée. Sur les douze membres de ce



DIDIER POTON

conseil, neuf sont des membres du Conseil d'Administration dont la totalité du bureau sauf le vice-président (Le Comte des Etangs) : E. Galibert (conseiller), de Sièyes (conseiller), A. Chouillou (président), H. Jonas (conseiller), V. Rougier (conseiller), F. Revol (secrétaire), P. D'Aigneaux (trésorier), L. Goullioud (conseiller), L. Hamon (conseiller), M. Chevalier (conseiller). S'ajoutent à ces dix noms : P. Lair, J. Salone. Mais, à la séance du 24 juin, le président fait état d'une difficulté : il aurait fallu que le nombre de membres présents soit d'au moins dix-sept comme l'exige la législation canadienne pour valider la procédure, or il n'était que 15. Il faut attendre la séance du 7 juillet pour que le procès-verbal puisse être acté (*Bulletin*, n° 132). Si la liste du conseil d'arbitrage est régulièrement publiée dans le numéro annuel présentant la direction et les différents membres de la Chambre, il n'apparaît pas dans le numéro spécial du *Bulletin* en 1911.

## **2. Une institution au service des intérêts économiques français au Canada**

Le *Bulletin* permet d'étudier l'activité de la CCFM avec les procès-verbaux des séances et les articles et rubriques de plus en plus nombreux et se diversifiant (articles, études, tableaux statistiques, informations commerciales et financières, listes de plus en plus fournies des membres d'honneur, des membres actifs et des adhérents, croissance en nombre et en surface des encarts publicitaires et des photographies illustratives et documentaires, météo – important pour le trafic maritime). Cette source a toutefois un défaut, déjà relevé : elle ne permet pas de suivre les débats au sein de la CCFM sur tel ou tel sujet de fond (choix éditoriaux, stratégie de communication etc.) et de forme (nature des éventuelles demandes de correction des procès-verbaux avant approbation, établissement de l'ordre du jour, interventions sur les articles publiés). Le *Bulletin* est la voix officielle de la CCFM. Il lisse les débats et laisse dans l'ombre certaines séances et réunions informelles, les inévitables désaccords et les conflits. Toutefois, une étude plus systématique et le croisement avec d'autres sources devraient débusquer les débats au sein de la CCFM.

### **Développer une activité de renseignements et d'expertises économiques**

Après la liste des membres présents, l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, la première opération consiste à ouvrir la correspondance. Le courrier adressé à la CCFM consiste en des demandes de renseignements commerciaux par des industriels, des commerçants et des sociétés d'exportation et d'importation, des candidatures à la Chambre et des propositions d'insertion dans le *Bulletin*, réception de revues commerciales et financières qui enrichissent le fonds documentaire de la bibliothèque de la CCFM. Les requêtes

## LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

viennent de toute la France, y compris les colonies, et la liste des adhérents publiée à la fin de la période étudiée atteste du réseau tissé pendant cette trentaine d'années. La lecture par le secrétaire ne se limite pas à ces cas, des lettres ont un caractère plus officiel avec pour expéditeur un ministre français ou canadien, un haut fonctionnaire de l'un des deux pays, le consul général de France ou un agent consulaire français au Canada etc. Il arrive aussi que la lecture induise un commentaire intéressant. Par exemple le 9 janvier 1895, le secrétaire note que les lettres reçues depuis la séance précédente « paraissent indiquer qu'on se préoccupe en France de profiter des avantages offerts par le traité de commerce franco-canadien dès qu'il sera promulgué par les deux gouvernements » (*Bulletin*, n° 18). Cette phase de la réunion occupe de moins en moins de place dans le *Bulletin* non par restriction mais à cause du volume pris par les autres rubriques dans le nombre va croissant dans une publication ne pouvant pas excéder seize pages.

Trois types de demande dominant : la recherche d'agents de représentation de produits sur le marché canadien, la situation de tel ou tel secteur de l'économie canadienne, l'état de la législation et des règlements en matière monétaire, financière et commerciale (marché des titres et actions, pratiques bancaires, cours monétaires, tarifs et comportements douaniers, etc...), les conditions d'installation au Canada. Sur le premier point, la CCFM est prudente, car elle ne souhaite pas s'engager dans le cas où un litige pourrait survenir entre les deux partenaires, mais elle conseille à son interlocuteur de venir au Canada, de faire le voyage pour visiter le pays et de contacter ainsi directement des interlocuteurs. Dans ce cas, la CCFM est prête à aider le voyageur, à le recevoir, à l'inviter à une séance. Mais, elle regrette l'envoi de jeunes Français dès la sortie de leurs études commerciales... sans aucune expérience à l'étranger et ne maîtrisant pas la langue anglaise. La mise en place de cours d'anglais trouve son origine dans ce constat Le *Bulletin* publie régulièrement la liste des « visiteurs de France ». Le plus souvent, le visiteur est présenté par le président ou un membre présent. Le 26 septembre 1901, Émile Galibert présente H. Rougier de Louviers en Normandie et J. Rougier de Paris (Rousselot et compagnie) qui profitent de leur séjour pour demander directement leur adhésion ou l'adhésion de leur société à la CCFM (*Bulletin*, n° 99). Celle-ci reçoit parfois de prestigieux visiteurs très engagés dans les relations entre la France et le Canada. En 1901, le *Bulletin* (*Bulletin*, n° 95) publie un article de Jules Siegfried, fruit d'un voyage d'études dans le dominion. Le député et ancien ministre du commerce, qui a activement soutenu les chambres de commerce françaises à l'étranger, est reçu comme membre d'honneur le 12 janvier 1905 (*Bulletin*, n° 138).

DIDIER POTON

Les courriers demandant des renseignements d'ordre financier sont de moins en moins nombreux car les articles et rubriques publiés dans le *Bulletin* répondent en grande partie à ce type de courrier d'autant que les sociétés s'intéressant au Canada sont membres de la CCFM et reçoivent à ce titre le *Bulletin*. Le suivi des négociations des deux traités commerciaux entre la France et le Canada (1893 et 1907) est l'occasion de publications régulières qui sont autant de mises au point pour les responsables de sociétés françaises intéressées par le marché canadien. Là aussi, des études de fond sur les produits qui circulent entre les deux pays sont publiées dans le *Bulletin* et elles prennent un volume de plus en plus important d'autant qu'elles s'appuient de plus en plus souvent sur des tableaux statistiques, graphiques et photographies. Des produits occupent une place particulière : les crustacés, poissons et fruits canadiens ; les vins et eaux-de-vie, soieries, passementeries français. Cette liste évolue pendant la période au gré de la situation de l'économie internationale et des politiques commerciales des États dans une conjoncture évoluant rapidement. La France doit tenir compte du processus d'intégration économique entre le Canada et les États-Unis et de la montée de l'Allemagne sur les marchés internationaux, notamment en Amérique du Nord. Les négociations commerciales sont des opérations techniques commandées par des politiques nationales intérieures et extérieures. Cet élément d'appréciation est présent dans certains articles du *Bulletin*.

Quant aux lettres soucieuses de connaître les conditions d'installation au Canada, elles reçoivent deux types de réponses. Une, circonstanciée, qui tient compte de l'expéditeur et qui, tout en mentionnant le potentiel du Canada, évoque les difficultés à attendre. Il est toujours conseillé de faire un premier voyage pour confronter le projet à la réalité canadienne. Une, plus générale, qui entend ne pas susciter un puissant courant d'émigration de Français sur le sol canadien. La Chambre relaie le discours du consulat général<sup>2</sup>.

Dans l'ouvrage publié à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la Chambre, un « aperçu de l'activité » est présenté « groupées sous quelques rubriques générales les principales questions dont elle s'est occupée et un résumé des problèmes à la solution desquels elle s'est appliquée ». La première rubrique a pour titre « services maritimes directs ». Il n'est pas étonnant de voir cette rubrique placée en premier par la Chambre car il s'agit d'un des dossiers les plus traités depuis sa création, l'organisme considérant que la ligne maritime directe et régulière constitue un outil indispensable au développement des échanges entre les deux pays : « Dès l'année 1886, par des rapports détaillés et des communications diverses, adressées tant au Gouvernement de la République

---

<sup>2</sup> : voir article de Brice Martinetti dans ce numéro

## LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

qu'aux armateurs français, La CCFM a insisté sur la nécessité de la création d'une ligne directe entre la France et le Canada ». Après avoir fait état des échecs, elle écrit « qu'au lendemain de la ratification du traité franco-canadien et en présence de l'importante subvention que le gouvernement canadien offrait à une ligne rapide, elle avait espéré que notre grande compagnie française, la Compagnie Générale Transatlantique, consentirait à profiter des circonstances ». La seconde rubrique concerne l'« émigration française ». Ce dossier a déjà été évoqué mais les deux phrases conclusives posent clairement l'attitude de la Chambre :

Notre compagnie, pénétrée de la responsabilité qui lui incombait, s'est constamment efforcée de renseigner de façon complète et impartiale les Français qui désirent venir au Canada. Elle les met en garde, à l'occasion, contre les fallacieuses promesses de certains agents d'émigration dont quelques-uns malheureusement n'ont pas d'autres préoccupations que la prime qu'ils touchent par tête d'émigrant.

La troisième rubrique a pour sujet le transfert en 1895 du Consulat Général de France de Québec à Montréal : « ce transfert était indispensable, attendu que si Québec est restée la ville historique si remplie de souvenirs glorieux, la ville de Montréal, métropole commerciale du Canada, était le siège tout indiqué de notre Consulat Général ». Ce sont les conventions commerciales de 1893 et de 1907 qui sont traitées dans la quatrième rubrique. La Chambre regrette les retards pris entre l'adoption de ces traités et leur mise en oeuvre et elle précise que « la période de mise en vigueur de ces différents traités a exigé de la part de notre Compagnie un travail à peu de chose près aussi considérable que leur préparation ». Les rubriques suivantes concernent les groupements commerciaux, les valeurs canadiennes et le fisc français, les banques, la protection des marques de fabrique et contrefaçon des produits français, la protection des droits d'auteur, la question de la réduction du prix de l'affranchissement du courrier et la mise en place d'un tarif spécial pour les colis postaux entre le Canada et la France. Cet article se termine par deux rubriques, l'une sur le rôle joué par la CCFM dans le réseau des chambres de commerce françaises à l'étranger ; l'autre sur la création de deux services pour les immigrants français : un Bureau d'accueil et de Placement gratuit « destiné à venir en aide aux Français nouvellement arrivés au Canada » et un cours gratuit d'anglais « qui se donne le soir, deux fois par semaine ».

### **Promouvoir les produits et les capitaux français au Canada**

Promouvoir les produits et les capitaux français au Canada impose à la CCFM de développer une stratégie globale en complète connivence avec le

#### DIDIER POTON

Consul Général de France, le représentant de l'État français qui est à l'initiative de la fondation des chambres de commerce française à l'étranger et qui les dote d'une subvention annuelle sans laquelle leur existence serait rapidement fragilisée, les cotisations ne suffisant pas. Le *Bulletin* fait état tous les ans du courrier du Ministre du Commerce. En 1893, le courrier de ce dernier informant qu'il accorde une allocation supplémentaire de 1 000 francs pour l'année est bien accueilli car elle va permettre le lancement du *Bulletin*. Mais un certain nombre de points mentionnés dans les procès-verbaux publiés attestent qu'en échange des 4000 francs (5000 à partir de 1902) de subventions annuelles le gouvernement français attend de la CCFM une activité réelle : demande d'un rapport sur « les raisons de la diminution du commerce des eaux-de-vie » (*Bulletin*, n°11), le souhait appuyé dans plusieurs courriers de voir se créer dans les locaux de la CCFM un musée commercial afin d'exposer des échantillons de la production industrielle française (*Bulletin*, n° 10, 11, 12, 19). Dans son numéro de janvier 1901 (*Bulletin*, n° 90), le *Bulletin* fait état de l'incendie de l'immeuble du *Board of Trade* où la Chambre avait ses locaux depuis mai 1894 et de la destruction de la bibliothèque et des échantillons industriels composant la collection du musée commercial. Trois mois après le président Galibert fait état d'une lettre du Ministre du Commerce de l'allocation d'une subvention de 500 francs pour le dédommagement des pertes subies. La Chambre réinstallera ses locaux en avril 1903 dans un *Board of Trade* reconstruit. Mais la collecte d'échantillons pour enrichir le musée commercial s'essouffle et l'existence de ce dernier est remise en cause en 1910.

Le soutien de l'État est permanent comme l'atteste le volontarisme de Georges Dubail, le Consul Général à l'origine de la fondation de la Chambre et surtout celui d'A. Kleckzcowski qui occupe la fonction de 1894 à 1906. C'est le premier titulaire du Consulat Général à Montréal. Il assistera à de très nombreuses séances de la Chambre dont il sera élu comme membre d'honneur en décembre 1894. Les discours faits à l'occasion de son départ à la suite de sa nomination à Montevideo témoignent des liens tissés entre ce représentant de la France et la communauté française établie au Canada. Cette nomination à Montevideo où existe une des plus anciennes chambre de commerce française sur le continent américain témoigne du souci de l'État français de placer là où il juge nécessaire de défendre les intérêts économiques de la France des diplomates expérimentés. Sans doute faut-il voir dans ce mouvement diplomatique et consulaire, le souci de l'État français de nommer des consuls généraux très actifs là où vivent des communautés françaises très présentes dans l'économie locale. C'est le cas du Canada et de l'Argentine et de l'Uruguay (« *La Plata* ») où Georges Dubail commence à exercer sa fonction de « ministre de France » en mars 1899 (*Bulletin*, n° 68). Il faut toutefois noter qu'à partir de

## LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

1912, le Consul Général n'est plus cité en premier dans la liste des présents aux séances. Est-ce une marque d'autonomie de la Chambre ou une prise de distance du Consul général ? Peut-on parler d'une « Canadianisation » de la CCFM ? Il est difficile de trancher dans une période de renouvellement du personnel consulaire.

L'engagement de la CCFM se marque aussi par l'initiative qu'elle prend dans la tenue régulière de congrès des Chambres de Commerce Françaises à l'étranger. Le premier congrès se déroule en 1909 à Bordeaux, une ville avec laquelle la CCFM a de très nombreux contacts grâce à un nombre important d'adhérents représentant bien évidemment les sociétés de commerce exportatrices de vins et d'eau-de-vie. C'est au cours de ce congrès qu'est créée l'Union des Chambres de Commerce Françaises à l'étranger (UCCFE). Lors du deuxième congrès à Bruxelles en 1910, la Chambre présente de nombreux rapports. Elle participe annuellement à ces congrès où elle est représentée par un membre du bureau. C'est le cas au congrès de Paris en 1912. Au cours de son séjour parisien A. Chouillou prononce une conférence sur les échanges entre la France et le Canada à l'Office National du Commerce extérieur (*Bulletin*, 256). D'autres manifestations sont aussi l'occasion pour la CCFM de présenter les productions des Français au Canada et de communiquer sur sa fonction outre-atlantique. C'est le cas lors de l'Exposition Universelle de Paris en 1900. Le *Bulletin* publie alors la liste des exposants canadiens (*Bulletin*, n° 82), des décorations notamment les médailles d'or décernées à la Maison Galibert et Fils et par *Balcer Glove Manufacturing*, propriété de Balcer, l'actif agent consulaire de la France à Trois-Rivières (*Bulletin*, n° 86). Au cours d'une séance de la CCFM en octobre 1900, E. Galibert se félicite devant les membres présents de l'accueil qui lui a été réservé au Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce et à l'Office Extérieur (*Bulletin*, n° 87). Ces exemples entendent montrer le rôle actif joué par la CCFM dans la création et la vie du réseau des Chambres de Commerce Françaises à l'étranger, dans la représentation de l'économie canadienne en France et en Europe, notamment en Belgique avec l'importance prise par la ligne maritime entre Anvers et Montréal. En 1913 un banquet de bienvenue est organisé par la Chambre en l'honneur du nouveau Consul général de Belgique et de la création de la Chambre de Commerce Belge à Montréal (*Bulletin*, n° 239). Ce réseau relationnel est soutenu par le personnel consulaire et diplomatique français car c'est lui qui met concrètement en oeuvre la politique commerciale de la Troisième République telle qu'elle a été définie dans la décennie de 1880.

A ce lien entre chambres françaises, il faut ajouter ceux entretenus avec la Chambre de commerce du District de Montréal. Dès 1893, cette dernière adresse toute sa sympathie à la jeune CCFM (*Bulletin*, n°2). Au-delà d'une lettre

#### DIDIER POTON

de circonstance, les échanges, les délégations communes à Québec et à Ottawa pour défendre auprès des gouvernements et des parlementaires des dossiers communs (tarifs douaniers, réseau ferré et portuaire, subventions des compagnies s'engageant à établir une ligne maritime directe et régulière entre la France et le Canada, pêcheries de Terre-Neuve etc...) ainsi que la réception commune d'hommes politiques attestent de ces liens et renforce la représentativité de la CCFM dans les milieux politiques et gouvernementaux du Québec et du Canada. En 1909, elle soutient l'initiative de la Chambre de Commerce de District de créer une Fédération des chambres de commerce canadiennes (*Bulletin*, n° 189).

Instrument de défense des intérêts des milieux d'affaires français, la Chambre est une institution de la communauté française à Montréal. Elle participe activement à la sociabilité de cette communauté et de la population canadienne-française. Elle est présente à la commémoration du 14 juillet, aux vœux du Consul tous les mois de janvier et elle adresse félicitations et condoléances à l'occasion des événements heureux et malheureux de la République française comme le décès d'un Président de la République. C'est le cas en mars 1899 avec le décès de Félix Faure. La Chambre est présente au service célébré à la mémoire du président décédé et c'est l'occasion d'exprimer ses condoléances au Consul général pour transmission à Paris (*Bulletin*, n° 68). Les remises de décoration, la Légion d'Honneur, les nominations diverses, par exemple celle de « Conseiller du Commerce Extérieur de la France » les premiers voyages des navires entre un port français et le port de Montréal sont l'occasion de réceptions et de banquets. Les membres de la CCFM marquent aussi à plusieurs reprises leur solidarité avec leurs compatriotes lors de catastrophes comme celle particulièrement tragique de la Martinique en 1902 (*Bulletin*, n°107) ou les dramatiques inondations en France huit ans plus tard (*Bulletin*, n° 199). Des fonds sont alors collectés et envoyés par l'intermédiaire des services consulaires. Des collectes sont aussi faites pour participer à des commémorations comme celle à la mémoire de Louis Pasteur avec l'érection d'une statue à Paris (*Bulletin*, n°30).

Mais, à côté de ces temps de sociabilité et de solidarité, l'identité « patriotique » de la CCFM s'investit dans l'implication de ses membres à l'Union Nationale Française (UNF). En 1905 M.de Siéyès « ancien vice-président de la Chambre et ancien président de l'UNF et actuel président de la Société de Vétérans de Terre et de Mer » est décoré par le Consul Général. Un exemple parmi d'autres de ces investissements dans la vie des sociétés montréalaises. Le *Bulletin* fait état à plusieurs reprises de cette institution. En 1902, un article est même illustré de photographies (*Bulletin*, n° 105). En mars 1899, un buste de la République est offert à l'UNF (*Bulletin*, n°199).

## LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

Il en est de même pour l'Alliance Française créée à Montréal en 1902 à l'Université McGill. Les membres de la CCFM participent à divers soirées organisées par l'Alliance Française (concerts, représentations théâtrales) ou à des remises de décorations à des artistes (*Bulletin*, n° 247). D'autres associations apparaissent au gré des pages du *Bulletin*. En 1911 est mentionnée la création de « La France Républicaine » qui regroupe les Français et les Canadiens Français attachés aux valeurs républicaines dans une société où l'Église catholique possède un grand pouvoir. En 1913 l'invitation du bureau à participer à la remise de médailles par la Société des Vétérans de 1870-1871 doit être reliée à la montée des tensions internationales. Mais ces Français n'oublient pas les fêtes et les commémorations organisées par la communauté canadienne française. Il s'agit, d'abord, de la Saint-Jean-Baptiste. En 1909, A. Chouillou, président de la CCFM, est élu membre de la commission d'organisation de la Saint-Jean-Baptiste (*Bulletin*, n° 186). Mais la Compagnie s'engage dans d'autres événements : la participation financière au monument de Maisonneuve (*Bulletin*, n° 6 et 24), aux fêtes du Tricentenaire de la Fondation de la ville de Québec en 1908. Le *Bulletin* publie le discours de Wilfrid Laurier en l'honneur de Samuel de Champlain (*Bulletin*, n° 176 et 177).

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est à l'initiative de la France que des liens brutalement interrompus en 1763 sont retissés grâce aux excellentes relations qu'entretiennent la France de Napoléon III et l'Angleterre de la Reine Victoria. Mais le volontarisme de quelques-uns, notamment des premiers Consuls Généraux en poste à Québec, se heurte à une réalité en matière commerciale: le caractère peu complémentaire des économies canadiennes et françaises. Un léger frémissement dans les échanges commerciaux est toutefois perceptible à partir des années 1880. La création du Crédit foncier franco-canadien en 1880 sous l'impulsion d'Adolphe Chapleau, premier ministre du Québec (1879-1882) doit être considéré comme l'acte fondateur d'une nouvelle période dans les échanges économiques franco-canadiens. L'année suivante 4 000 000 \$ sont levés sur la place de Paris. Lorsque le gouvernement de la III<sup>e</sup> République décide de soutenir les milieux d'affaires et les exportateurs français en donnant pour mission aux ambassadeurs et consuls de soutenir les institutions qui dans les pays étrangers auraient pour objectif de promouvoir les produits français, c'est à Montréal qu'une des premières chambres de commerce est fondée grâce à la volonté de Georges Dubail, Consul Général. La CCCF s'avèrera un groupe de pression efficace dans la préparation et la mise en œuvre du traité de commerce de 1893, et surtout celui de 1907 (POTON-SOUTY 2008, 186-191). Cette efficacité est le résultat de sa capacité à regrouper les acteurs les plus importants parmi les commerçants, industriels et financiers français établis Montréal et à s'imposer comme un lieu d'expertise économique par la



DIDIER POTON

multiplication de rapports, d'études et d'analyses publiés dans le *Bulletin*. Il reste toutefois à étudier les limites de la politique de la Chambre depuis sa création et sa capacité à faire de la communauté d'affaires française un acteur reconnu de l'économie montréalaise et plus largement canadienne.

### **Bibliographie**

LAMONDE, Yvan & POTON, Didier dir. 2008. *La Capricieuse (1855) : poupe et proue. Les relations France-Québec (1760-1914)*. Sainte-Foy Québec : Presses Universitaires de l'Université Laval.

LINTEAU, Paul-André. 2000. *Histoire de Montréal depuis la Confédération*. Montréal, Boréal.

PENISSON, Bernard. 1990. « Les relations commerciales franco-canadiennes, 1880-1914 », *Revue Française d'Histoire d'outre-mer*, t. LXXVII. n° 288. p. 35-73

POTON, Didier & SOUTY, François. 2008. « Les relations commerciales franco-canadiennes : de la culture à l'économie (1763-2008) ». Dans JOYAL, Serge et Paul-André Linteau dir. *France-Canada-Québec. 400 ans de relations d'exception*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

SAVARD, Pierre. 1970. *Le Consulat général de France à Québec et à Montréal de 1859 à 1914, Les Cahiers de l'Institut d'Histoire* 15. Sainte Foy-Québec : Presses de l'Université Laval.